

# 19<sup>ème</sup> PARLEMENT DES ENFANTS

## PROPOSITION DE LOI

Visant à équiper les élèves, à partir du CM1, de tablettes numériques permettant la consultation des manuels et limitant la consommation de papier dans les écoles. Ces équipements permettront également d'apprendre à organiser les documents dans un appareil informatique. Tout cela en continuant à utiliser l'écriture manuscrite et les travaux sur papier.

Présentée par

APPLENCOURT Eva, BOUCARD Noan, CARLIER Julie, CAUDRELIER Jordan, COLMONT Lhéo, ELIAS Amandine, FOVEZ Corentin, GOMET Marie, HAVARD Hadrien, JEAUMART Léo, LEMPEREUR Clémence, MENDES Marie, MEURANT Joséphine, MICHEL Cloé, MONNIAUX Axel, OBLED Mathilde, PAGNIEZ Nicolas, PIERART Jessy, PRUVOT Mathéo, SANSONE Antoine, SOIGNEUX Marine, SOUDANT Kimberley, STEVANCE Damien

Elèves de la classe de CM2 de l'école élémentaire Gérard Philipe de Landrecies.  
(Académie de Lille)

## EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Actuellement, pour travailler, lire et écrire, les élèves de l'école élémentaire utilisent cahiers, livres, stylos, crayons... Et c'est très bien.

Cependant, pour apprendre à utiliser l'informatique, les écoles élémentaires ne sont pas équipées de façon identique selon les communes.

Nous proposons que, dans chaque école, en plus des fournitures scolaires habituelles, pour un usage quotidien mais raisonné de l'informatique, chaque élève dispose d'une tablette numérique.

Pourquoi une tablette ? Parce qu'il s'agit d'un matériel léger, occupant peu de place et qui existe à des tarifs bien moindre qu'un ordinateur.

En effet, l'utilisation de la tablette pourrait permettre de réduire le poids du cartable, d'utiliser moins de papier et d'encre.

Les manuels scolaires seraient numérisés, ainsi que certains documents que le professeur donnerait sous forme de fichiers informatiques plutôt que sur papier.

Il serait possible de consulter internet pour y trouver des informations.

Cela permettrait d'apprendre à classer et organiser des fichiers dans des dossiers.

La tablette permettrait de consulter et conserver des documents sans avoir besoin de les photocopier...

De nouvelles pratiques pourraient apparaître : en cas d'absence, on pourrait communiquer avec l'élève pour lui faire parvenir les travaux.

Il serait possible de photographier un document sur la tablette pour en faire un fichier utilisable (leçons, informations...)

Bien sûr, nous ne voulons pas supprimer le cahier et le stylo. En géométrie, on continuerait à utiliser le crayon, le papier et les instruments de tracé pour développer les compétences et les gestes précis nécessaires.

On continuerait à utiliser l'écriture manuscrite pour beaucoup de choses : pour progresser, pour entretenir les gestes et la précision, en poésie, en rédaction, en arts plastiques bien sûr et pour les exercices...

Les élèves continueraient également à utiliser les salles informatiques classiques pour les séances imposant l'usage d'un clavier et pour certaines applications.

Enfin, pour limiter l'exposition aux ondes, le professeur pourrait activer ou désactiver le wifi en fonction de l'usage.

## PROPOSITION DE LOI

### **Article 1<sup>er</sup>**

Les communes et les conseils généraux fournissent une tablette numérique à chaque élève à partir du CM1 pour compléter les fournitures scolaires en école élémentaire.

### **Article 2**

Ces tablettes serviront principalement:

- à la lecture de textes pour limiter la consommation de papier et d'encre.
- à contenir les manuels scolaires numérisés.
- à chercher des informations sur internet.
- à consulter et conserver des documents sans avoir besoin de les photocopier.
- à apprendre à naviguer dans les dossiers et les fichiers.
- à alléger le cartable.

### **Article 3**

La tablette est un outil complémentaire car la plupart des travaux continueront à être réalisés manuscritement afin de conserver et entretenir les gestes et la précision nécessaires à l'écrit.

### **Article 4**

Les enseignants fourniront des documents numérisés et veilleront à équilibrer l'utilisation de la tablette et les activités sur papier.